



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 18 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 18 janvier 2023** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Éric JACQUET – Guy BOISSERIN – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Christophe GALLAY – Roger REMILLY – Jessica DIONISIO – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Anne-Claire ROUANET (à Valérie GRILLON) – Agnès BÉRAL (à Sébastien FRANÇOIS) – Anne-Charlotte DANNEEL (à Anne-Marie MANDRONI)

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE 2
 1. SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU) 2
- AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME 5
 2. ACHATS DE COMPOSTEURS PAR LES PARTICULIERS 5
 3. ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ DE LA MÉTROPOLE DE LYON (ZFE-M) 8
- INFORMATIONS 18
 1. Décisions du Maire 18
 2. Retour de l'enquête publique sur l'éclairage public et débat 22

M. Serge BÉRARD : Bonsoir à tous. Merci de votre ponctualité. Pour ce Conseil municipal j'ai 3 pouvoirs :

- Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Valérie GRILLON ;
- Agnès BÉRAL donne pouvoir à Sébastien FRANÇOIS ;
- Anne-Charlotte DANNEEL donne pouvoir à Anne-Marie-MANDRONI.

Sommes-nous au complet ? 30 ; c'est parfait. Il nous faut un secrétaire de séance et je propose Roger REMILLY. Merci Roger.

Vous avez tous reçu les documents pour ce Conseil municipal, je pense ; donc je vais proposer de passer à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce PV ou des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

L'ordre du jour est très bref ce soir. Donc nous aurons une délibération proposée par Bruno THUET concernant le Service National Universel ; par Jean-Philippe GILLET deux délibérations qui concernent l'achat de composteurs et un avis de la Collectivité qui est demandé sur les zones à faibles émissions mobilités qui est engagé par la Métropole et sur lequel nous allons nous positionner.

Ensuite, nous aurons les décisions et quelques informations. Nous passerons ensuite, nous en sommes convenus ce soir, du fait de la brièveté en tout cas du peu de délibérations, à une Commission générale entre nous. S'il n'y a pas de questions ou remarques à ce stade, je vous propose d'engager directement ce Conseil avec les délibérations et la première délibération est présentée par Bruno THUET.

• ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Mise en place à Brignais

Rapporteurs : Bruno THUET

M. Bruno THUET : Bonsoir à tous. Il s'agit donc d'une délibération concernant le Service National Universel. Je vous avais présenté au mois de juin 2022, avec les jeunes du Service Universel, ce qu'était le Service National Universel. Je rappelle qu'il s'agit d'un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire à l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit les objectifs suivants :

- transmission d'un socle républicain,
- renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires,
- développement d'une culture de l'engagement et accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle.

Au terme de son extension à l'ensemble d'une classe d'âge, le SNU remplacera notamment, mais plus en fait, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le Service National s'adresse en fait à tous les jeunes de 15 à 17 ans. Rigoureusement, ce sont des gens qui sont en sortie de seconde ; pour mémoire il se décompose en 2 étapes : un séjour de cohésion qui dure deux semaines et qui vise à transmettre un socle républicain, l'esprit de responsabilité et l'esprit de défense. Ce séjour est réalisé en hébergement collectif, dans un département autre que celui de résidence du volontaire.

Au cours de ce séjour, les jeunes volontaires participent à des activités collectives variées et bénéficient de bilans individuels (illettrisme, compétences notamment numériques).

La seconde étape du SNU consiste en une Mission d'Intérêt Général (MIG) qui vise à développer la culture de l'engagement ainsi qu'à renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes. Cette mission peut être effectuée dans plusieurs types de structures : les établissements publics locaux d'enseignement ; les associations relevant de la loi de 1901 ; les Établissements de santé et de services sociaux et médico-sociaux ; les Corps en uniforme (Armée, police, gendarmerie, et sécurité civile) et les personnes morales de droit public dont les Collectivités territoriales et leurs établissements publics.

La mission d'intérêt général est définie par les textes comme un « service rendu à la nation ».

Il est notamment précisé que cette mission d'intérêt général peut bénéficier d'adaptations pour les volontaires qui seraient en situation de handicap.

La mission doit s'inscrire dans une des 9 thématiques suivantes :

1. Défense et mémoire,
2. Sécurité
3. Solidarité,
4. Santé,
5. Éducation,
6. Culture,
7. Sport,
8. Environnement et développement durable
9. Citoyenneté

La mission peut s'effectuer de deux manières différentes : soit un stage de 2 semaines, soit 84 heures perlées tout au long d'une année.

Sont prioritairement envisagés sur la Commune l'accueil de volontaires SNU à la Direction Enfance Jeunesse et Sports (DEJS) plus particulièrement dans les unités d'animation périscolaire ainsi que dans les différents services administratifs et culturels de la ville (comme le Briscope par exemple).

La mission d'intérêt général du SNU ne donne pas lieu à rémunération mais est régie par une convention d'engagement qui doit être impérativement complétée et signée avec les parents du volontaire car les volontaires sont mineurs.

Une troisième étape du SNU peut être offerte aux jeunes s'ils sont volontaires pour aller vers un engagement volontaire d'au moins 3 mois, visant à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. (Service civique par exemple, Armées, pompiers ; ce type de services de l'État).

La Commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 12 janvier 2023. Il est demandé au Conseil municipal de valider le principe de l'accueil par la Ville de 6 volontaires Service National Universel au plus dans le cadre de Missions d'Intérêt Général (MIG) et d'autoriser Monsieur le Maire à organiser avec les services municipaux, les modalités pratiques de cet accueil.

M. Serge BÉRARD : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Cette action est dans le fil de ce que nous avons déjà fait car nous avons accueilli des jeunes dans ce Conseil municipal ; nous les avons également accueillis le 14 juillet donc ce partenariat, grâce à toi Bruno, va se prolonger et merci. Je pense que nous avons un rôle à jouer dans un dispositif qui paraît très pertinent, même s'il est encore à l'état expérimental puisque je crois que nous sommes à 50 000 jeunes par an sur une classe d'âge de 800 000 qui sont impliqués dans ce projet-là ?

M. Bruno THUET : A peu près, oui, c'est ça. J'ajouterai que cet accueil en mission d'intérêt général est important car aujourd'hui la mission SNU départementale a du mal à trouver des missions pour les jeunes. Nous participons donc activement pour offrir un peu plus de place à ces jeunes.

M. Serge BÉRARD : Nous sommes heureux de tous s'investir dans ce projet-là. S'il n'y a pas de questions ou remarques ; oui, Mme BEUGRAS ?

Mme Laurence BEUGRAS : Merci Monsieur le Maire ; bonsoir. Juste une précision pour savoir ce qu'il est prévu de faire justement en termes d'accueil pour ces jeunes ?

M. Bruno THUET : Comme je l'ai précisé tout à l'heure dans la lecture du texte, nous pouvons les utiliser en périscolaire pour accompagner les animateurs car actuellement, un peu partout il y a beaucoup de manque en périscolaire et aussi pour aider notamment à la médiathèque où il peut y avoir des difficultés, notamment le samedi par exemple pour le personnel ; donc pour aider à la médiathèque et qui seront employés utilement au profit de la Mairie.

Après, dans les services municipaux, cela pourrait être des services du même type que ceux que nous faisons pour les jeunes qui sont en 3^{ème}.

M. Serge BÉRARD : Au-delà de ça vous pensiez peut-être à une démarche d'accueil plus globale lorsqu'ils arrivent ?

Mme Laurence BEUGRAS : Oui, c'était plutôt ça. Qu'est-il prévu en termes d'accueil ? Est-ce qu'il y a un livret spécifique ? Est-ce qu'il y a une formation spécifique du fait de leur parcours ? Qu'ils soient jeunes également ? Ce n'est pas tout à fait la même approche que lorsque nous accueillons un nouvel agent ; c'était plutôt en ces termes.

M. Bruno THUET : Nous n'avons pas encore élaboré de document particulier là-dessus.

M. Serge BÉRARD : Il y aura sans doute une démarche à penser quand ils arriveront.

M. Claude MARCOLET : J'avais justement une question qui était un peu dans cette lignée. Ils vont être hébergés dans un centre ? Il n'y a pas de problème d'hébergement ou de restauration ? Je n'ai pas bien compris ou je n'ai pas entendu.

M. Bruno THUET : Pour la mission d'intérêt général, ils viennent travailler comme les agents municipaux. Ils sont hébergés chez eux et ils rentrent chez eux le soir.

M. Claude MARCOLET : J'avais compris qu'ils n'étaient pas du Département justement.

M. Bruno THUET : Non ; alors pour le séjour de cohésion nous n'avons que des jeunes qui viennent d'autres départements. En revanche, pour la mission d'intérêt général, ça se passe à proximité de chez eux. Ils sont insérés dans un service et viennent travailler dans un service ou au profit d'une association.

M. Serge BÉRARD : C'est à proximité.

M. Bruno THUET : Oui, ce sont deux choses différentes.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je voulais juste une précision. Nous validons le principe de l'accueil de 6 volontaires mais ces 6 volontaires sont-ils sur l'année ? Ce n'est pas précisé. Nous allons faire 6 fois quinze jours sur l'année 2023 ?

M. Bruno THUET : Oui c'est ça. En fait le parcours du SNU s'étale sur 1 an. Il commence par le séjour de cohésion et il se poursuit par la mission d'intérêt général. Cette mission d'intérêt général doit donc être réalisée dans l'année qui suit le séjour de cohésion.

M. Serge BÉRARD : Il n'y a pas un moment particulier où tous les 6 seront là ?

M. Bruno THUET : Non. Après, c'est en fonction de leurs disponibilités puisqu'en général ces jeunes sont scolarisés donc cela peut se passer le week-end. Nous pouvons prendre un jeune qui va venir travailler le samedi après-midi sur un lieu particulier ou pendant les vacances ou en périscolaire pour accompagner les animateurs du périscolaire où là, je sais qu'il y a des besoins assez importants.

Mme Isabelle WEULERSSE : En complément pour avoir une idée, vous parliez de 50 000 au niveau national mais combien y en-a-t-il sur le Département ?

M. Bruno THUET : En 2022, nous avons envoyé en séjour SNU 13 000 jeunes.

Mme Isabelle WEULERSSE : Du Département ?

M. Bruno THUET : Non, 1 300 jeunes et il faut savoir que sur ces 1 300 jeunes envoyés (ce n'est pas de ma responsabilité) ils ont du mal maintenant à effectuer la mission d'intérêt général pour avoir fait l'ensemble du parcours SNU qui après leur donne quelques bonus, notamment sur Parcours Sup.

M. Serge BÉRARD : Il n'y a pas d'autres questions ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

- **AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME**

- 2. **ACHATS DE COMPOSTEURS PAR LES PARTICULIERS**

- Participation financière de la commune

- Rapporteurs** : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous proposer une délibération sur l'achat de composteurs par les particuliers et tout particulièrement la participation financière de la Commune. Nous portons cette délibération depuis plusieurs années et le but est de favoriser l'achat par nos concitoyens de composteurs pour réduire le volume des bio-déchets dans les poubelles grises, ce qui représente à peu près en moyenne de 20 à 30% du poids des poubelles grises.

La nouveauté de cette année réside dans le fait que nous octroyons un pourcentage du montant et non une somme comme avant car nous sommes confrontés à des volatilités de prix d'achat des composteurs. Les fournisseurs nous ont prévenus que cela pouvait varier sur l'année. Du coup nous avons préféré, en accord avec le SITOM, proposer un pourcentage.

La participation financière de la Commune, bien sûr, comme les autres années, vient en complément de la participation du SITOM qui est cette année de 25% du montant de l'achat du composteur.

La Ville de Brignais souhaite aussi contribuer à cette démarche en participant à l'acquisition des composteurs pour les particuliers, les Brignairots, auprès du SITOM Sud Rhône, avec une aide complémentaire de 30% du coût par composteur.

Il est demandé au Conseil municipal de valider le taux de subvention pour l'acquisition de ces composteurs, soit 30 %, aux particuliers résidant bien sûr à Brignais et de préciser que la subvention sera accordée jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 2 100 €. Cette aide est réservée aux particuliers dont le domicile principal est situé à Brignais.

La Ville versera au SITOM, après bilan, le montant dû pour sa participation à l'acquisition de composteurs par les particuliers, et de dire que les crédits nécessaires (dépenses relatives de 2 100 € TTC) seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune sur l'exercice 2023.

Ce dossier a été vu en Commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » le 12 janvier 2023.

Avez-vous des questions ? Je peux apporter quelques éléments complémentaires puisque j'ai reçu des nouvelles du SITOM cet après-midi. Cette année, contrairement à l'année précédente, les composteurs qui seront commandés seront en bois puisque l'année dernière nous n'avions pas pu en avoir ; ils étaient en plastique recyclé. Là, le fournisseur se propose de nous vendre des composteurs en bois ; par contre avec une très forte augmentation de prix. Pour cette année deux modèles sont proposés à 300 litres et 600 litres. Le 300 litres est à 78 € (je vous fais grâce des centimes), et le 600 litres est passé à 99 €. Avec l'aide du SITOM à 25% et de la Commune à 30%, le reste à charge est à 45%, donc respectivement de 35 € et 45 € pour les composteurs.

Pour mémoire, en 2022, le reste à charge, compte tenu des aides, était, pour des modèles de capacités similaires (c'est-à-dire 300 et 600), de 28 € et 33 €. Nous voyons que les aides sont augmentées mais que le reste à charge est aussi augmenté.

Dans les années précédentes, jusqu'à 2021, la somme était entièrement consommée et l'année dernière pour la première année, la somme n'a pas été consommée totalement. Il y avait un reliquat. D'habitude nous arrivons à distribuer pour une centaine de foyers et l'année dernière il y a eu des demandes pour environ une quarantaine de foyers. Nous n'avons pas d'explication pour l'instant mais nous nous disions, est-ce que c'est le fait que ce soit des composteurs en plastique recyclé et que c'était moins attrayant que des composteurs bois ? Nous le verrons cette année ou alors est-ce que le marché est saturé ?

Cela fait plusieurs années que nous renouvelons cette opération et à force il n'y a peut-être plus beaucoup de gens à équiper mais ça, nous le verrons cette année. Voilà ce que je pouvais vous dire en complément.

M. Serge BÉRARD : En tout cas, nous continuons cet effort avec le SITOM. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Il me semble que la loi impose, à la fin de l'année 2023...

M. Jean-Philippe GILLET : Oui, 1^{er} janvier 2024.

Mme Isabelle WEULERSSE : La collecte des fermentescibles, séparée du fermentescible ou du compostage individuel. Du coup, je me demandais si cette opération avait un impact pour nous permettre d'atteindre l'obligation imposée par la loi, si, de ce fait, il y aurait une communication particulière qui serait faite ? Je ne sais pas comment cela va se passer au niveau du SITOM. Certes, il y a les collectes en Ville avec les bacs que nous avons vus et je pense que ces composteurs individuels vont nous permettre d'atteindre les objectifs de la loi donc comment allons-nous faire à la fin de cette année ? Nous avons encore 11 mois mais finalement ça vient assez vite.

M. Jean-Philippe GILLET : Tout à fait. L'action sur les composteurs individuels pour les particuliers ainsi que les points de collecte pour les collectifs (les deux points expérimentaux) est un travail préparatoire pour nous préparer à l'échéance du 1^{er} janvier 2024. Effectivement nous n'avons pas encore discuté et ça va être essentiellement à discuter avec le SITOM qui est notre organisme collecteur. Pour l'instant, c'est vrai que nous n'avons pas encore abordé ce sujet, sachant que l'expérimentation sur les bio déchets et les collectifs, vraisemblablement les résultats étant très bons, ça sera poursuivi et étendu à d'autres quartiers. C'est quelque chose que nous devons voir avec le SITOM d'ici peu pour arriver et être prêt au 1^{er} janvier 2024. Mme MARCILLIERE, si vous avez d'autres compléments à apporter ?

Mme Christine MARCILLIERE : Je crois que vous avez tout dit, M. GILLET. Effectivement ça va venir en discussion au sein des Comités SITOM sous peu parce qu'il faut se préparer au 1^{er} janvier 2024 et c'est très proche. Ils sont parfaitement conscients de la loi et, effectivement, c'est quelque chose qui est en préparation. Nous en saurons plus mais évidemment qu'il y aura une communication accrue là-dessus.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui mais c'est pour cela que je suis un peu surprise car cette action de compostage, il me semble, fait partie justement d'actions favorables pour atteindre les objectifs de la loi donc qu'il y ait une communication particulière, peut-être, pour inciter davantage de personnes mais je suis un peu surprise, vu qu'il y a cette action de composteurs, qu'en fait ça ne s'inscrit pas dans les actions mises en place par rapport à la nouvelle loi.

M. Serge BÉRARD : En ce qui me concerne je n'ai pas eu le temps d'en discuter avec le Président du SITOM quant à ce qu'il va nous proposer pour entrer dans ce cadre-là. Nos représentants sont attentifs sur ce sujet et nous tiendront informés de ce qui est engagé puisque, comme vous le savez, la compétence ordures ménagères est portée par la CCVG qui l'a déléguée à notre syndicat, au SITOM.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?
Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous allons aborder cet avis qui nous est demandé dans le cadre de l'amplification de l'action ZFE, dans le cadre de la loi. Toutes les collectivités concernées qui entourent la Métropole doivent se positionner par un avis avant le 30 janvier. Les communes de la Communauté de communes sont en train également de voter et la Communauté de communes a d'ailleurs avancé d'un jour son Conseil communautaire pour pouvoir répondre avant le 30 ; le Conseil communautaire ne sera donc pas le 31 mais le 30 pour cette raison-là.

En discutant avec les Maires des communes, nous nous sommes dits que nous étions concernés un peu de la même façon, et qu'il serait bien que l'on propose à l'ensemble de nos élus la même délibération. La délibération qui est donc proposée-là est celle qui a été proposée par la CCVG et mise en œuvre déjà, je crois, à Chaponost. Jean-Philippe va nous la présenter et nous commenterons. Bien entendu, ce n'est pas parce qu'elle est écrite comme ça que nous sommes forcés de s'y tenir. J'ai eu l'occasion d'en parler dans notre réunion de têtes de liste et nous sommes restés avec la proposition intercommunale mais elle a vocation à être amendée éventuellement.

3. ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ DE LA MÉTROPOLE DE LYON (ZFE-M)

Avis de la collectivité sur la 2^{ème} étape d'amplification

Rapporteurs : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Cette délibération qui vous est proposée est un résumé d'un document beaucoup plus complet de 200 pages qui nous a été fourni par la Métropole. Déjà pour arriver de ce document de 200 pages à cette délibération, nous avons pas mal travaillé avec les services, tout particulièrement avec Sandrine VAN CUYCK. Je ne vais pas vous lire in extenso ce texte de délibération qui est déjà assez long.

M. Serge BÉRARD : En fait, nous parlons d'un avis.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui, d'un avis ; ce n'est pas une vraie délibération et je vais vous en restituer les points qui semblent essentiels. Via cette délibération, la Métropole de Lyon souhaite nous consulter pour rendre un avis dans le cadre du statut de PPA. La Commune dans ce cas-là est une personne publique associée et c'est dans ce cadre-là que nous sommes associés à donner un avis sur l'extension de la ZFE de la Métropole lyonnaise. ZFE, pour ceux qui ne sauraient pas encore, même si nous en entendons souvent parler, c'est la zone à faible émission.

Nous devons nous prononcer, comme l'a dit Monsieur le Maire, d'ici le 30 janvier 2023, faute de quoi, en cas de non-réponse, notre avis sera considéré comme favorable.

Les dispositifs de ZFE s'imposent à toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants via la loi LOM (loi d'orientation des mobilités), de fin 2019, qui pointe notamment le trafic routier comme une source particulièrement préoccupante de polluants atmosphériques tels que les oxydes d'azote et les particules fines. Ce dispositif ZFE est un des moyens d'action du plan de protection de l'atmosphère (dénommé aussi PPA) qui a été révisé dans notre Région en novembre 2022 et, si vous vous souvenez, pour lequel nous avons également rendu un avis lors du Conseil municipal de mars 2022.

La France est régulièrement pointée du doigt pour le non-respect des valeurs réglementaires de certains polluants tels que les oxydes d'azote et les particules fines, avec des conséquences assez dramatiques sur la santé publique. Par exemple, en 2021 il est fait état de 40 000 décès prématurés par an qui sont imputés à la pollution atmosphérique.

En conséquence, la Métropole de Lyon a instauré en 2020 une ZFE sur les périmètres de Lyon, Caluire-et-Cuire, Bron et Villeurbanne, tout du moins les parties de ces communes qui sont insérées dans le boulevard périphérique. Cette zone interdit déjà la circulation des poids lourds et des véhicules utilitaires légers classés critère 5, 4 puis 3 à partir de 2021. Ce sont les petites vignettes que vous devez apposer sur vos pare-brises et qui sont directement liées à la motorisation du véhicule et à son année de mise en service.

Le 15 mars 2021, la Métropole de Lyon a délibéré en faveur d'une amplification de cette zone ZFE vers les communes suivantes que nous allons citer plus succinctement, les plus proches de Brignais, à savoir : Sainte-Foy-Lès-Lyon, Oullins, Pierre-Bénite et Saint-Genis-Laval. Est-il possible de projeter la carte qui était sur le document afin de mieux visualiser ces zones ?

M. Serge BÉRARD : Nous avons 2 zones au sein de la Métropole.

M. Jean-Philippe GILLET : La zone en vert clair est la zone ZFE initiale, donc les 4 communes citées au préalable (Caluire-et-Cuire, Lyon, Bron et Villeurbanne), dans la partie insérée dans le boulevard périphérique et en vert nous avons les zones prévues pour l'extension. Nous voyons sur la partie ouest les 4 communes qui nous sont les plus proches (Sainte-Foy-Lès-Lyon, Oullins, Pierre-Bénite et Saint-Genis-Laval). Bien sûr, cette zone est beaucoup plus étendue aussi côté est.

Cette extension de ZFE sera assortie de restrictions de circulation pour un grand nombre de véhicules les plus anciens.

Le schéma suivant résume ce qui nous sera imposé. Pour la zone ZFE centrale : à partir du 1^{er} janvier 2023, vous avez les véhicules Crit'Air 5 et les non-classés qui sont déjà interdits de circulation dans ce périmètre central.

Ensuite progressivement, au 1^{er} janvier 2024, ce sera les Crit'Air 4, ensuite au 1^{er} janvier 2025 ce sera les Crit'Air 3 et pour finir, au 1^{er} janvier 2026, ce sera les véhicules de Crit'Air 2. Les Crit'Air 2 sont essentiellement les véhicules diesel relativement récents, c'est-à-dire moins de 12 ans avec des filtres à particules. Néanmoins, comme ce sont des véhicules quand même assez récents et assez performants, le problème de ces filtres à particules c'est qu'ils ne sont efficaces qu'une fois que le moteur est chaud, sur des longs trajets, et qu'il est considéré par la Métropole que l'entrée dans la Métropole correspond à des petits trajets et que la pollution perdurera, même avec des véhicules relativement optimisés par rapport aux normes.

Côté camions, nous allons aussi jusqu'au 1^{er} janvier 2026 à l'interdiction des Crit'Air 2.

Mme Isabelle WEULERSSE : Par rapport à ce schéma, nous ne voyons pas les bus par exemple. Est-ce que les bus sont concernés par les ZFE ou non ? C'est important pour la suite.

M. Jean-Philippe GILLET : Après il y a tout un système de dérogations qui va venir en place et je ne sais pas si ce sera concerné ou non dedans. Après dans la délibération, il y a les exemptions qui sont précisées plus profondément.

Sur le périmètre étendu, c'est petit peu moins contraignant pour les véhicules légers, les utilitaires et camions. L'extension se fera au Crit'Air 5 mais qu'au 1^{er} janvier 2024. Pour les Crit'Air 4, au 1^{er} janvier 2025 et pour les Crit'Air 3, au 1^{er} janvier 2026. La grosse différence avec la zone centrale c'est que les Crit'Air 2 seront autorisés à circuler dans ce périmètre étendu autour du périmètre central. C'est une petite tolérance supplémentaire par rapport à la zone centrale.

Le point qui est mentionné et qui est important, c'est que les boulevards urbains M6, M7 et périphériques seront compris dans cette zone-là.

Si nous revenons sur la carte précédente, tout ce qui est en rouge ce sont les infrastructures autorisées à tous les véhicules mais par contre, toutes les infrastructures bleues ou vertes seront contraintes par ces zones ZFE.

Parmi les effets attendus, cela devrait conduire à un renouvellement accru du parc automobile dans notre secteur, sachant qu'il est naturellement de 6 à 7% par an. Cela devrait amener à un renouvellement accru, à une baisse du trafic routier et par conséquent à une baisse des polluants du type oxyde d'azote et particules fines qui sont essentiellement liés aux transports routiers. Pour les particules fines, c'est un peu moins vrai car il y a une contribution aussi du chauffage urbain.

Ces mesures vont donc être très impactantes pour les propriétaires de véhicules anciens et sur les mobilités de chacun.

Pour ces raisons, dans la délibération il est mentionné différents cas car il est prévu des dispositifs d'accompagnement (je ne donne que les titres et c'est un peu plus détaillé dans l'avis qui nous est demandé) : des dérogations spécifiques permanentes pour certaines catégories ; des dérogations temporaires et des dérogations ponctuelles pour des véhicules circulant peu. Ces dérogations sont dites « petit rouleurs », c'est-à-dire les gens qui ne font pas beaucoup de kilomètres avec leur véhicule.

Il y a donc les véhicules particuliers mais il y a aussi les deux-roues qui sont compris dedans.

Des aides financières sont également prévues mais réservées aux habitants de la ZFE ou de la Métropole, travaillant dans la ZFE et aux TPE-PME sous certaines conditions dont des questions de chiffre d'affaires, de domiciliation de siège.

Hors Métropole, les particuliers ne pourront compter que sur des aides d'État comme le bonus écologique ou la prime à la conversion qui sont conditionnés au revenu fiscal de référence (part/part), plus connu sous le nom de RFRPP.

En gros, les impacts pour nos concitoyens et nos PME sont importants. Il faut également prévoir un impact lié au déplacement des habitants des communes au-delà de Brignais car nous nous retrouverons en limite de la ZFE étendue.

En conclusion, ce que nous pouvons dire de ce document assez conséquent, c'est qu'il est difficile d'aller contre l'objectif principal de cette ZFE étendue qui est de réduire la pollution atmosphérique et, par conséquent, d'améliorer la santé publique mais la mise en œuvre nous semble trop rapide pour permettre une adaptation de nos concitoyens et surtout pour ceux aux revenus les plus modestes. C'est pour cela que nous proposons d'émettre la conclusion de l'avis qui est mentionné.

M. Serge BÉRARD : L'avis proposé aux communes de la Communauté de communes est donc un avis réservé en indiquant un certain nombre de points de réserve dont vous avez pu prendre connaissance. Les véhicules des collectivités devraient être rajoutés au titre des dérogations permanentes. Les aides financières à destination des professionnels sont quand même un gros sujet que tous les artisans, tout ceux qui se déplacent sur la Métropole puissent continuer à le faire dans des conditions économiques acceptables, qu'une étude d'impact soit réalisée sur les conséquences de la ZFE en termes de report de trafic notamment chez nous, par exemple.

Globalement, nous pouvons dire que le calendrier de déploiement proposé par la Métropole n'est pas cohérent avec ces réserves et ne permet pas à notre territoire d'adapter nos infrastructures. C'est la proposition qui est faite par nos collègues et que nous avons retenue et que nous vous proposons dans un premier temps. Maintenant, le débat est ouvert à la fois sur le fond et sur la forme quant à la façon d'émettre notre avis et qui en fait, cette dernière partie, sera retenue et qui est proposée sous forme de réserves. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur ce sujet technique ?

M. Lionel CATRAIN : Autant je partage les trois derniers points de votre avis qui me semble effectivement une alerte à apporter à la connaissance de la Métropole, autant le premier je le trouve un peu gênant car j'ai tendance à considérer que les collectivités doivent être plutôt exemplaires vis-à-vis des concitoyens et que ça serait gênant de dire aux concitoyens : « vous, vous devez vous imposer de changer vos véhicules » ; par contre nous, collectivités, nous demandons à être dérogées. Je sors de là tout ce qui est services incendie/secours/sécurité...mais je trouve ce point un peu gênant.

M. Serge BÉRARD : Ok. D'autres commentaires ?

Mme Isabelle WEULERSSE : La même remarque que Lionel CATRAIN, surtout que c'est un point qui est mis en premier. Nous avons l'impression que c'est le point le plus important, donc c'est un peu étrange. Je voulais revenir sur un élément que nous avons évoqué en Commission n°1 et qui apparaît un petit peu surprenant, c'est qu'on nous demande un avis avant le 30 janvier alors que tout ce qui est transports en commun, a priori le schéma des transports en commun ne sera présenté qu'au mois de septembre, et, d'après ce que j'ai compris ça sera un schéma pour une année. Or, là, la ZFE est sur plusieurs années et nous ne savons pas si les transports en commun vont permettre de compenser les contraintes de la ZFE. C'est donc un vrai problème.

Je reviens sur cette histoire de bus que j'évoquais tout à l'heure puisque j'ai entendu ce matin, alors vrai ou pas, à la radio effectivement qu'il y avait aussi des questions qui étaient posées sur les bus en ZFE puisque la plupart des bus roulent au diesel, donc cela pourrait poser un problème et j'ai été surprise de ne pas les voir dans les véhicules pour lesquels il y avait une dérogation dans le document.

Effectivement le calendrier est quand même étonnant et c'est un peu surprenant que l'on ne nous propose pas en parallèle des transports en commun. Si nous n'avons pas de transports en commun, ça va être très compliqué pour beaucoup d'habitants de nos communes.

M. Jean-Philippe GILLET : Effectivement sur ce point, c'est notre réserve sur le dernier point où nous trouvons que le phasage, comme vous le dites, de la mise en place de la ZFE est très rapide alors que tout ce qui est phasage du développement du transport en commun sera beaucoup plus lent vraisemblablement, même si nous devrions avoir en septembre un saut important dans les transports. Il sera donc mis en place en septembre mais dont nous aurons, je pense, les premières teneurs au mois d'avril.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui mais nous ne le savons pas, c'est-à-dire que nous allons rendre un avis en fait avec quelque chose qu'on ne sait pas.

M. Jean-Philippe GILLET : Tout à fait.

M. Serge BÉRARD : On nous demande un avis et parmi les arguments que nous pouvons apporter, c'est de faire apparaître le point de vue selon lequel, si sur le fond nous sommes bien entendu tous d'accord pour améliorer la santé publique, et en particulier les Lyonnais sont particulièrement, avec la densité démographique, touchés ; cela a tout à fait du sens.

En revanche, nous avons un problème de calendrier clairement et un problème de cohérence plus généralement, c'est-à-dire que nous-mêmes en plus, nous voyons pour différentes raisons que les transports en commun, dans une forme un peu plus aboutie et pertinente au regard de notre territoire, ne vont vraiment se déployer qu'à partir de l'automne. Nous savons qu'il y a tout un tas de questions pour l'accès à la Métropole qui se pose autour des points de rabattement, avec la nécessité de faire des parkings-relais donc nous l'avons identifié mais aucune réflexion structurée n'est aujourd'hui apportée. En gros, nous disons que vous ne rentrerez plus dans Lyon mais débrouillez-vous et cela ne nous paraît pas approprié. Chacun pourra s'exprimer là-dessus mais, effectivement, sur le fond je suis défavorable pour ces raisons par rapport à cet avis et pour ces raisons de calendrier qui n'est pas opportun au regard du contexte.

M. Christophe GALLAY : Savons-nous si les voies d'accès au futur métro de Saint-Genis sont incluses dans la ZFE ? Ou si quelqu'un qui vient de l'extérieur qui veut aller prendre le métro doit avant prendre le bus ?

M. Serge BÉRARD : Ce sera, je pense, dans la carte.

M. Jean-Philippe GILLET : Si nous regardons la carte se sera partie intégrante de l'extension de la ZFE puisque c'est tout l'intérieur de la A450.

M. Christophe GALLAY : Donc il n'y a pas d'accès possible pour aller prendre le métro ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Pour le coup je partage les remarques de Lionel CATRAIN et Isabelle WEULERSSE concernant la première ligne sur les véhicules et collectivités. Je pense que nous nous devons d'être exemplaires. Par contre, quelle est la différence entre un avis réservé et un avis défavorable ?

M. Serge BÉRARD : C'est un peu l'ambiguïté. Nous avons eu un échange avec Christiane CONSTANT et Lionel BRUNEL lorsque nous avons fait notre réunion de têtes de liste et, au bout du compte, cet avis réservé, quand je vous écoute, on commence à se dire que la première réserve est pertinente et que l'on risque de s'y perdre. Je peux vous proposer une écriture ou une rédaction alternative qui serait peut-être plus simple ; je vous la propose. Plutôt que d'émettre un avis réservé puis lister des réserves sur lesquelles nous pouvons discuter à l'infini, c'est d'émettre un avis défavorable sur le projet de deuxième étape donc la modification de la ZFE de la Métropole de Lyon du fait d'un calendrier inapproprié qui ne permet pas de prendre en compte les contraintes des citoyens et de mettre en œuvre les moyens de transports alternatifs nécessaires.

En fait l'avis défavorable serait sur le calendrier. Après sur les réserves, nous pouvons en mettre ou en enlever. Soit nous votons sur la première délibération complète, peut-être en excluant puisqu'il semblerait, si tout le monde était d'accord, le premier point concernant les véhicules des collectivités.

M. Jean-Philippe GILLET : Même si nous essayons d'être vertueux dans les renouvellements pour aller vers des véhicules électriques ou tout du moins récents mais malgré tout il est difficile de remplacer totalement le parc. Il avait été soulevé que la PM en particulier avait un certain nombre de véhicules qui pouvaient la gêner dans ses missions. Nous avons un véhicule qui correspond tout à fait mais en cas de panne, cela pourrait bloquer ; donc c'est un peu la raison mais je suis conscient que c'est quelque chose que nous pouvons enlever.

Mme Christiane CONSTANT : Bonsoir. Nous disons que nous ne sommes pas favorables avec le calendrier mais nous sommes favorables avec quel calendrier ? Quelle proposition pouvons-nous faire ? Imaginons qu'ils nous redonnent un calendrier et que nous ne soyons toujours pas favorables.

M. Serge BÉRARD : On ne nous demande pas de proposition sur le sujet. En fait, c'est assez brutal : donnez-nous votre avis sur la délibération qui reprend les éléments de l'avis en question et nous ne sommes pas sollicités pour donner notre point de vue. Nous pouvons toujours le donner mais en tout cas ce n'est pas l'objet de l'avis.

Mme Christiane CONSTANT : J'ai questionné d'autres élus d'autres communes de la Métropole pour leur demander comment ils s'en étaient sortis dans cette histoire plutôt alambiquée et ils m'ont dit qu'en Conseil municipal ils avaient pris justement la décision d'émettre des réserves à condition que. Ils avaient listé les conditions de manière très claire.

M. Serge BÉRARD : C'est un peu l'esprit de ce qui a été proposé.

Mme Christiane CONSTANT : Nous émettons donc des réserves, eux disent qu'ils sont favorables à condition que. Quelle est la bonne formule pour ne pas se braquer ? Car ce n'est pas la Métropole, c'est la loi qui impose à la Métropole de faire ça.

M. Serge BÉRARD : Oui mais nous avons dit en l'occurrence des réserves par rapport à. C'est pour cela que je vous propose cette deuxième version qui se contente de dire : la problématique c'est le calendrier. Nous ne sommes pas prêts, nous n'avons pas fait tout ce qu'il fallait, nous n'avons pas réfléchi assez, nous n'avons pas mesuré les conséquences pour notre territoire.

Je ne sais pas réellement dire quels seront les artisans qui seront concernés ; nous n'avons pas eu le temps d'approfondir cette question-là. M. BLAIN souhaitait intervenir.

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance, c'est pour préciser un peu la sémantique ; nous avons beaucoup tourné sur l'avis, la délibération et puis les différentes catégories d'avis. Ce n'est pas une délibération, c'est clair, ce n'est pas parce qu'il y a un vote que c'est une délibération. C'est bien un avis qui est sollicité par un tiers, en l'occurrence ici la Métropole de Lyon, et c'est un avis qui n'est pas un avis conforme.*

L'avis conforme est une des trois procédures de l'avis où celui qui le sollicite doit suivre l'avis tel qu'il est formulé par la collectivité sollicitée. Ce n'est pas un avis conforme, ce n'est pas non plus un avis facultatif, c'est-à-dire que la Métropole ne pouvait pas ne pas demander l'avis à Brignais et à bon nombre d'autres communes concernées par l'amplification de la ZFE ; donc c'est ce que nous appelons une procédure d'avis obligatoire. La procédure serait viciée si la Métropole ne demandait pas l'avis de Brignais.

Après, nous allons entrer dans des subtilités à l'intérieur de l'avis, c'est-à-dire qu'on formule un avis favorable avec réserves ou un avis défavorable. Bien sûr c'est différent car l'avis favorable marque le fait que la collectivité est favorable au principe mais peut émettre des réserves sur et à votre goût. Si c'est un avis défavorable, c'est la proposition alternative, c'est plus simple mais la conclusion ne va sans doute pas vous plaire ; quelle que soit la nature de l'avis favorable, défavorable ou simplement réservé, de toute façon, il sera passé outre. Cela n'interdit naturellement pas vos débats mais il faut que nous soyons bien clairs là-dessus.

M. Serge BÉRARD : Je crois que ce qui est intéressant dans cette démarche à caractère obligatoire c'est le débat qu'elle occasionne mais le fait que tout le monde soit bien au clair sur la réalité à laquelle nous allons être confrontés. Après, l'avis porte plutôt sur la méthodologie finalement de la Métropole au regard de nos collectivités qui l'entourent.

Mme Christiane CONSTANT : J'ajouterai, ce qui est intéressant c'est de sensibiliser aussi les publics. A partir du moment où l'on débat, déjà nous en tant qu'élus nous sommes sensibilisés et la première phase d'une opération comme ça, c'est de sensibiliser les consciences, les publics, pour qu'ils réagissent.

M. Serge BÉRARD : Oui mais il est important aussi que la Métropole sache qu'elle crée des problèmes autour d'elle. A un moment donné nous allons quand même discuter sur tous les enjeux d'aménagement, de parking-relais..., et nous allons les solliciter. C'est bien d'avoir cette obligation d'améliorer le cadre de vie des Lyonnais, on ne peut que s'en féliciter par rapport à la santé, mais il n'empêche que cela va impliquer des investissements à notre niveau auxquels il serait souhaitable qu'ils s'impliquent donc ces débats existent, ils existent aussi au sein du SYTRAL qui a émis un avis d'ailleurs au passage, et le représentant de la CCGV s'est abstenu officiellement, d'ailleurs pour ces raisons de calendrier (en l'occurrence c'est Damien COMBET, le Maire de Chaponost).

A travers mon point de vue et ce qui a été exposé, ce que je dis c'est que vous n'avez pas vraiment tenu compte de nos enjeux et pour l'instant il ne se passe rien sur nos territoires alors que c'est pour participer au règlement des difficultés que vous rencontrez que vous nous interpellez.

Mme Isabelle WEULERSSE : J'avais deux questions. Quelle est l'obligation ; la loi LOM impose effectivement ; Jean-Philippe a exposé le fait que toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants devaient mettre en place une ZFE mais est-ce que c'est sur leurs zones centrales ou ont-elles aussi l'obligation d'aller plus loin ?

M. Jean-Philippe : C'est chaque Métropole après qui définit sa ZFE pour atteindre les objectifs d'une diminution nette des polluants et, en particulier, les oxydes d'azote. C'est donc elle qui définit un périmètre, des actions et une vitesse de mise en place. Sur la vitesse il y a des obligations légales mais, par contre, je crois que la loi s'arrête au Crit'Air 3 alors que la ZFE de Lyon va jusqu'au Crit'Air 2 parce que, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, même si ce sont des véhicules récents en Crit'Air 2, je pense qu'ils estimaient qu'ils ne pourraient pas atteindre les résultats satisfaisants s'ils n'englobaient pas ces Crit'Air 2 tout du moins dans la zone centrale.

M. Serge BÉRARD : Le mot amplification signifie qu'ils vont au-delà de la loi en fait.

Mme Isabelle WEULERSSE : J'ai une deuxième question. Vous évoquiez tout à l'heure une étude d'impact sur les reports de circulation, les besoins éventuels en parking... et est-ce que cela malgré tout sera demandé même si nous avons une rédaction un peu plus brève que celle que vous proposiez mais qu'il y ait cette étude d'impact qui soit faite ?

M. Serge BÉRARD : Je crains qu'une fois qu'ils auront voté ; la Métropole aura voté et après je ne sais pas ce qu'ils voudront faire avec nous et s'ils vont travailler sur ces sujets-là. En tout cas nous discutons, notamment via le SYTRAL, avec la Métropole. Par exemple, sur le territoire des 7 chemins, nous savons qu'il y a une étude en cours où la question se pose de mettre au cœur de la problématique d'aménagement des 7 chemins, la mobilité avec éventuellement des parkings-relais. Si nous allons au-delà de l'avis, une des grosses préoccupations que nous avons avec l'accélération des transports en commun, que nous avons souhaitée, c'est que s'il n'y a pas d'effort de fait d'aménagement autour de la Commune, nous allons nous retrouver au mois d'octobre, à la rentrée, avec la ligne 10 par exemple qui devrait arriver puis tous les Monts-du-Lyonnais qui risquent de venir la prendre à Brignais sans que nous n'ayons réfléchi ensemble, à quels parkings-relais. Est-ce que ce n'est pas aux 7 chemins que la coordination et le rabattement se fassent ou pas ?

Toutes ces questions-là, qui vont au-delà de la Ville, se posent de toute façon et nous devons y travailler rapidement.

M. Jean-Philippe SANTONI : Je crois que nous avons bien fait le tour de la question et effectivement M. BLAIN a bien souligné que notre avis n'était que consultatif ; donc la Métropole pourra allègrement s'asseoir sur nos conclusions.

Je crois qu'il est quand même important, enfin c'est ce que je pense, d'émettre un avis défavorable parce que ça a été bien précisé par rapport aux futurs éventuels parkings-relais qui vont être une vraie problématique. Si, sorti de Brignais, vous ne pouvez utiliser plus que des catégories 2 ; nous n'avons pas encore mesuré l'impact en nombre de véhicules mais effectivement Brignais va se retrouver à être confronté à un parking sauvage éventuel très important.

Il serait peut-être même de bon ton qu'il puisse être envisagé que la Métropole aide Brignais aussi dans leur prise en compte. Unilatéralement, les communes autour faisant partie de la Métropole donnent leur avis car elles sont au sein de la Métropole mais si demain nous émettons un avis réservé, nous laissons un peu les portes ouvertes alors que si nous mentionnons un avis défavorable, on se positionne effectivement fermement. Certes, cela ne changera peut-être pas énormément de choses mais Brignais aura pris une position par rapport à sa population en disant que la Métropole voulait vous engager dans cette extension de ZFE avec toute la problématique que cela va engendrer pour les Brignairots et les Brignairottes.

M. Serge BÉRARD : Ce n'est pas une question de calendrier, là. Nous tenons-nous à voter la proposition qui a été faite (alors, ce n'est pas ce que vient de dire Jean-Philippe) parce qu'effectivement le fait d'émettre un avis réservé en indiquant les réserves qui, de toute façon, ne seront pas prises en compte par la Métropole, cela revient à dire que nous sommes défavorables. Nous jouons un peu sur les mots, d'où cette deuxième rédaction plus simple qui consisterait à dire que nous sommes défavorables sur le projet de deuxième étape d'amplification du fait du calendrier inapproprié, puis derrière nous voyons pourquoi. Cela évite de rentrer dans des détails et dans des formulations dont nous risquons de ne pas sortir.

M. Lionel CATRAIN : Je partage votre dernière proposition mais je pense que nous pouvons rajouter cette question des transports en commun, d'une visibilité sur le déploiement des transports en commun et sur le risque d'un impact de parking-relais qui viendrait s'implanter sur les communes immédiatement périphériques à la Métropole.

M. Serge BÉRARD : Pourrions-nous afficher la phrase en question modifiée ? Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis défavorable sur le projet de deuxième étape d'amplification de la ZFE de la Métropole de Lyon du fait d'un calendrier inapproprié qui ne permet pas de prendre en compte les contraintes des citoyens et de mettre en œuvre les moyens de transports alternatifs nécessaires dont les transports en commun et les créations de parkings-relais indispensables.

M. Philippe BLAIN : Excusez-nous mais nous n'avons pas la version 2 mais Monsieur le Maire vient de l'annoncer.

M. Serge BÉRARD : Je le redis, chacun pourra faire ce qu'il veut ; nous pouvons voter pour malgré tout et voter contre l'avis défavorable ; donc d'émettre un avis défavorable sur le projet de deuxième étape d'amplification de la ZFE de la Métropole de Lyon du fait d'un calendrier inapproprié qui ne permet pas de prendre en compte les contraintes des citoyens et de mettre en œuvre les moyens de transports alternatifs nécessaires dont les transports en commun et les créations de parkings-relais indispensables. Les transports alternatifs peuvent être les transports en commun et la création de parkings-relais indispensables.

M. Claude MARCOLET : Je rejoins Lionel ; la création de parkings périphériques veut dire que nous allons accumuler les voitures pour des gens qui vont prendre ensuite des transports en commun.

M. Serge BÉRARD : Si l'on imagine, parce que ça fait partie des réflexions ; je prenais l'exemple des 7 chemins ; à créer un parking-relais aux 7 chemins, c'est d'autant de voitures qui ne viendront pas à Brignais. C'est l'idée. Nous savons que nous avons aujourd'hui une saturation de nos parkings, notamment à la gare, même si nous essayons de trouver des alternatives mais nous ne les avons pas pour l'instant.

M. Claude MARCOLET : Oui mais donc des parkings-relais associés à des solutions de transports en commun.

M. Serge BÉRARD : Oui nous pouvons mettre transports en commun et alternatifs nécessaires en lien avec la création de parkings-relais.

M. Erwan LE SAUX : Bonsoir. J'ai une petite réflexion là-dessus : j'ai l'impression que nous sommes tous d'accord sur le fait que les calendriers, l'organisation, le plan en fait de développement des transports ne sont pas encore définis, donc c'est un peu flou. Par contre, si je me souviens bien, le nouveau SYTRAL est composé à la majorité d'élus de la Métropole alors est-ce qu'émettre un avis défavorable ou favorable, de toute façon, comme nous l'avons vu, n'influencera pas leur décision, mais peut-être que les titiller sur le fait d'être défavorable, est-ce qu'ils iront dans le sens du développement des transports en commun et de toutes les infrastructures autour ou pas ?

M. Serge BÉRARD : Attention, c'est une rédaction qui est proposée par la Métropole. Par ailleurs, nous faisons partie du Conseil d'administration via notre représentant au SYTRAL qui est une entité distincte et qui n'a pas le même périmètre puisqu'il y a quand même 11 Communautés de communes qui s'additionnent à la Métropole. Effectivement, il y en a une majorité mais ce sont quand même des entités indépendantes, autonomes, qui ont leur propre Conseil et il n'y a pas lieu de penser que ce soit une gestion unique et indifférenciée.

Je vous propose de voter sur la rédaction suivante : d'émettre un avis défavorable sur le projet de deuxième étape d'amplification de la ZFE de la Métropole de Lyon du fait d'un calendrier inapproprié qui ne permet pas de prendre en compte les contraintes des citoyens et de mettre en œuvre les moyens de transports alternatifs et transports en commun nécessaires en lien avec la création de parkings-relais indispensables. Cela vous convient ?

Sur la base de cette proposition, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je pense qu'il est important que cette unanimité soit entendue. Merci pour vos contributions.

Mme Laurence BEUGRAS : J'attendais que nous ayons tous voté. Loin de moi l'idée de faire la promotion d'un webinaire par un organisme extérieur mais je ne sais pas si M. Jean-Philippe GILLET a vu mais il y a « La Gazette des Communes » qui propose un webinaire le 31 janvier autour de la mise en place des ZFE. Cela peut être intéressant de creuser, de participer et peut-être de poser les questions que nous nous sommes tous posées autour de la table.

M. Serge BÉRARD : Aujourd'hui c'est un premier débat à Brignais en tout cas et pour nous tous, qui permet d'avoir une bonne compréhension des enjeux et si nous pouvons trouver des moyens d'élargir ce débat et d'associer tous les Brignairots qui s'y intéressent, c'est une bonne idée.

M. Jean-Philippe GILLET : Je peux rajouter que la semaine dernière il y a eu une réunion organisée par la Métropole, justement pour les élus des communes périphériques sur l'extension de la ZFE.

A cette occasion, ils ont rappelé leurs prochaines échéances donc le 30 janvier c'était la fin de la consultation, sachant que cette réunion a eu lieu à l'Hôtel de la Métropole la semaine dernière je crois et il y a un programme vraiment très tendu pour y arriver et qu'ils vont soumettre le 27 mars en présentation du projet d'amplification de la ZFE au vote du Conseil de la Métropole. Nous voyons que cela va aller très vite et le Conseil de la Métropole se voit mal voter contre une extension, sachant que nos avis sont, de toute façon, enfin nous émettons un avis mais ils ne sont pas obligés d'en tenir compte.

M. Serge BÉRARD : A ma connaissance il y aura pas mal d'avis défavorables ou réservés qui veulent dire défavorables.

M. Jean-Philippe GILLET : Lors de cette réunion effectivement la plupart des gens, déjà à l'Ouest de la Métropole lyonnaise, et à l'Est et ce qui ressortait beaucoup c'est qu'ils allaient vraiment récupérer les flux de circulation, sachant que tout périmètre central serait soumis à la ZFE. Ils disent qu'ils ont déjà des axes routiers qui sont saturés à l'est et qu'ils vont encore récupérer des véhicules.

M. Serge BÉRARD : Bien. Merci pour cette présentation et cet avis, Jean-Philippe. Nous allons passer aux décisions du Maire et quelques informations pour conclure ce Conseil.

• INFORMATIONS

1. Décisions du Maire

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance, sur les décisions du Maire, sont à l'écran :*

- le 17 février 2022, une décision intéressant un marché de travaux de réaménagement dans les locaux alors non pas de la mairie annexe, je fais la correction directe, de l'annexe de la Mairie. La notion de mairie annexe est juridiquement normée ; avec la SARL CONFORT ET FILS pour 21 369,70 € ;

- le 29 août 2022, avec le groupement d'entreprises dont le mandataire était LAQUET TENNIS SAS, le marché de rénovation de deux courts de tennis en résine, de clôtures et de mise en place de portes pour contrôle d'accès a été mis en œuvre par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour un montant, toujours hors-taxes de 153 513 € ;

- le 5 septembre 2022, avec la société NATURE SAS, marché de travaux de réaménagement du patio du Briscope pour 15 736,08 €. Vous notez qu'il s'agit d'un peignage des décisions du Maire donc nous avons tout repris. Il y avait quelques décisions qui étaient passées à travers et que l'on vous présente aujourd'hui ;

- le 8 décembre 2022, avec BERTHINIER SARL-PSFA et la MENUISERIE BROUSSE ET CHARRE. Il a été procédé à un avenant sur l'accord-cadre de travaux de bâtiments pour les besoins de la Ville et du CCAS ; avenant portant le montant plafond, le montant maximum de 100 000 à 150 000 €.

- 14 décembre 2022, vous savez qu'il faut une décision du Maire pour solliciter une subvention d'organisme extérieur avec des équipements sportifs pour le remplacement des éclairages des courts de tennis et le remplacement des éclairages des terrains de pétanque mais sauf erreur, c'est auprès de la Région et du Département donc tous azimuts. ;

- le 20 décembre 2022, avec CLEAR CHANNEL France, il a été prolongé de 6 mois le marché de fourniture, pose, entretien et maintenance de mobilier urbain pour les besoins de la Ville de Brignais, ce que nous appelons trivialement les « sucettes » ; une prolongation de 6 mois qui va permettre donc de passer d'un marché à un autre marché après mise en consultation. Merci.

M. Serge BÉRARD : Quelques informations ; Jean-Philippe voulait répondre à des questions, je crois.

Mme Laurence BEUGRAS : Une précision par rapport à CLEAR CHANNEL : il y a cette prolongation pour pouvoir engager un appel d'offres mais pourquoi ? Cela n'a pas été anticipé ?

M. Philippe BLAIN : *Je n'oserais pas répondre cela. Disons que le plan de charge de notre service n'a pas permis d'ajuster les deux, sachant que ce n'est pas très atypique non plus. Nous avons eu les mêmes difficultés par exemple quant aux renouvellements de marché sur les fournitures de produits alimentaires. C'est arrivé assez couramment.*

M. Serge BÉRARD : Quelle était la durée du marché d'ailleurs ?

M. Philippe BLAIN : *La durée initiale du marché..., je vais être court...je préfère ne pas dire une bêtise.*

Mme Laurence BEUGRAS : Il me semble qu'elle est assez longue.

M. Philippe BLAIN : *Oui, j'ai 9 ans en tête mais..., ce que je peux dire c'est que c'est un marché sans prix mais je sais que Laurence BEUGRAS le connaît, c'est un marché où l'on compense ; l'afficheur nous met à disposition une face pour la Collectivité et se finance sur l'autre face. Ce sont donc des marchés à valorisation indirecte mais ce sont des valorisations non négligeables. Ce sont, de tête, des marchés relativement longs, ce qui explique que nous passons par une procédure de marché en consultation type « appel d'offres ».*

M. Serge BÉRARD : Concrètement il n'y a pas d'impact pécuniaire sur le prolongement du marché.

M. Jean-Philippe GILLET : Réponses à quelques questions qui ont été posées ; certaines datent un peu.

Première question de Mme WEULERSSE concernant l'information en temps réel sur la circulation des bus. Malheureusement, je n'ai pas encore la réponse définitive mais je peux apporter quelques éléments. Après interrogation de TRANSDEV, car cela portait essentiellement sur les Cars du Rhône, TRANSDEV m'a réorienté vers SYTRAL MOBILITES dont j'attends toujours la réponse. Déjà, il semble peu probable que cela se fasse par un panneau d'affichage digital au niveau des abris-bus mais plutôt via une application qui permettrait aux usagers de recevoir sur un téléphone portable les horaires d'approche.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, sauf que malheureusement, enfin je ne sais pas, mais l'ensemble des gens qui prennent le bus ne sont pas tous équipés d'un téléphone puisqu'il y a notamment beaucoup de collégiens et, je suis désolée, mais tous les collégiens n'ont pas à ce jour un téléphone. Il faudra leur dire qu'effectivement tous les collégiens n'ont pas un téléphone et que l'on ne va pas obliger tous les parents de collégiens à donner à leurs collégiens un téléphone pour qu'ils sachent quel bus va passer.

M. Serge BÉRARD : Nous partageons. Cela fait partie des questions ; alors en plus que maintenant le SYTRAL intègre tous les modes de transports, nous aurons à travailler avec eux sur, notamment, la bonne information.

M. Jean-Philippe GILLET : J'ai bien posé ces éléments mais j'attends malheureusement encore la réponse. Dès que j'aurais les éléments je vous en informerai.

M. Serge BÉRARD : Au-delà des éléments, je pense que c'est intéressant pour nous, de voir avec la CCGV et que nous puissions exprimer des attentes quant à la façon d'informer les usagers ; ce n'est pas négligeable.

Mme Isabelle WEULERSSE : Au-delà de ça pour compléter, au-delà de la plaisanterie sur le téléphone mais c'est vrai que nous constatons, de ce fait avec l'absence de communication que certains bus circulent quasi-vides alors que d'autres sont surchargés donc développer de la communication je pense que ça serait utile aussi pour eux. Si nous pouvions faire ce genre de proposition, ce serait bien.

M. Serge BÉRARD : D'accord.

M. Jean-Philippe GILLET : Deuxième question posée par Mme VENDITTELLI concernant les dégradations de boxes de stationnement des vélos à la gare de Brignais. Dès que vous avez posé cette question, nous sommes intervenus dans la foulée suite à votre remarque donc auprès de la SNCF qui gère ces 20 boxes de stationnement de vélos.

Après constatation, en réalité un seul était défectueux et dont le système de fermeture était cassé.

Mme Solange VENDITTELLI : J'ai eu la remarque car tous les autres étaient pleins.

M. Serge BÉRARD : Il n'y en avait donc que 19 de disponibles.

M. Jean-Philippe GILLET : Il a donc été réparé la semaine suivant notre intervention qui a suivi immédiatement la question en Conseil municipal et j'ai pu vérifier que tout était normal le 15 novembre 2022 avec le responsable de la SNCF qui était venu sur place suite à un point que nous avons organisé en lien avec les problèmes de grèves SNCF et où nous avons eu plusieurs points à Brignais à la gare.

Dernière question conjointe de Mme WEULERSSE et Mme VENDITTELLI concernant le nombre de foyers qui pourraient être alimentés par la centrale photovoltaïque prévue sur la toiture du bâtiment B de l'école Jean Moulin. Cela date un peu parce que c'était au mois de juillet. Nous sommes revenus là-dessus avec les services, avec David, et nous avons calculé chacun de notre côté et nous sommes arrivés à peu près au même résultat. La surface utilisable est donc d'environ 400 m² qui permettrait une installation d'un réseau de panneaux photovoltaïques avec une puissance de 36 kilowatts-crête. Je rappelle qu'un kilowatt-crête est l'unité de mesure pour évaluer la puissance d'un panneau solaire exposé au soleil et bien sûr, il faut le transformer en kilowatt/heure. Un kilowatt-crête correspond à une production de 900 à 1 400 kilowatts-heure par an puisque cela peut dépendre de l'ensoleillement, du positionnement, d'un certain nombre de facteurs donc c'est la fourchette.

Un petit calcul : 36 kilowatts-crête correspond donc à une production annuelle de 32 400 à 50 400 kilowatts-heure par an, sachant que la consommation annuelle moyenne d'un foyer étant d'environ 4 000 kilowatts-heure par an, hors chauffage.

Généralement, ce qui est admis, c'est la consommation moyenne d'un foyer et ça ne compte pas le chauffage ; c'est un usage de tous les autres éléments.

Nous arrivons donc à une consommation pour 8 à 13 foyers. C'est peu mais c'est déjà ça.

M. Serge BÉRARD : Bien entendu, sachant que toute cette production va dans le réseau et que ça n'arrivera pas spécialement chez les Brignairots. Merci Jean-Philippe.

Un point, alors demain vous savez qu'il semblerait qu'il y ait des grèves en France donc bien entendu nous sommes impactés.

Juste pour information, j'ai demandé aux services, à M. BLAIN de me faire l'état des lieux, et nous aurions 34 agents qui seraient en grève pour ce qui concerne la commune, ce qui veut dire que tous nos services vont fonctionner demain sauf, alors par exemple sur la petite enfance nous n'avons pas de gréviste mais par contre ce n'est pas le cas dans l'enseignement. Nous sommes impactés par la grève des enseignants et Sébastien va nous faire un petit point pour les 3 écoles.

M. Sébastien FRANÇOIS : Comme l'a dit Monsieur le Maire, le point positif est que nous n'avons pas de gréviste dans les structures petite enfance donc l'accueil des moins de 3 ans sera fait. Par contre, pour ce qui concerne les écoles, pour certaines écoles, notamment à Claudius Fournion, nous ne serons pas en capacité de proposer un service minimum d'accueil parce que nous avons aussi des ATSEM et des animateurs qui sont grévistes. Je vais vous faire un point par école.

A Jean-Moulin, nous avons 5 enseignants grévistes et 1 animateur gréviste. Nous sommes donc en capacité d'offrir ce que nous appelons un SMA (service minimum d'accueil) puisque nous n'aurons que 76 enfants que nous allons accueillir. Nous avons demandé aussi aux familles, nous avons envoyé un mail à toutes les familles qui nous ont répondu, donc nous sommes en capacité d'offrir ce service.

A la maternelle André Lassagne nous n'avons qu'un seul enseignant absent donc les élèves sont répartis dans les autres classes. Les élèves de l'enseignant absent sont répartis dans les 4 autres classes donc nous n'avons pas de service minimum.

A Jacques-Cartier, en élémentaire, nous avons 4 enseignants absents et, en maternelle, 2 enseignants absents. Nous avons aussi 2 ATSEM qui sont grévistes (quand je dis absents c'est « grévistes ») donc nous sommes en capacité d'offrir un service minimum d'accueil puisque nous allons accueillir 45 enfants.

Par contre à Fournion, nous ne sommes pas en capacité puisque nous n'avons que 3 classes d'ouvertes (là c'est l'inverse, je vais parler des ouvertures). Nous avons 3 ATSEM qui sont grévistes et 10 animateurs grévistes aussi, donc nous ne sommes pas du tout en capacité d'offrir un service minimum d'accueil puisque nous serions à plus de 100 enfants et nous n'avons pas le personnel nécessaire. Nous arrivons toutefois à assurer le périscolaire le midi et le soir mais seulement jusqu'à 18h et nous ne sommes pas en capacité d'ouvrir le matin non plus le périscolaire. Nous n'avons donc que 3 classes et nous n'avons que le personnel minimum pour accueillir ces 3 classes sur le temps périscolaire mais nous ne sommes pas en capacité d'offrir un service minimum d'accueil.

M. Serge BÉRARD : C'est un vrai sujet pour les parents d'élèves des enfants de Fournion.

M. Sébastien FRANÇOIS : Évidemment, les parents ont été informés et j'ai d'ailleurs eu un message des parents d'élèves en début de soirée ; donc j'espère qu'ils me regardent pour avoir les informations en direct.

M. Serge BÉRARD : Ensuite, en préambule à notre Commission générale, Jean-Philippe GILLET qui est finalement ce soir très sollicité, va nous faire un retour sur l'enquête publique concernant l'éclairage public puisque nous allons en parler tout à l'heure en Commission générale pour prendre une décision sur l'extinction ou pas et dans quelles conditions. Les Brignairots ont été nombreux à répondre au sondage que nous avons lancé en fin d'année et nous voulions vous faire un petit retour public sur les points essentiels de ce retour. Tout à l'heure nous approfondirons en Commission générale ces éléments.

2. Retour de l'enquête publique sur l'éclairage public et débat

Rapporteurs : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Je vais vous faire la restitution de l'enquête qui a eu lieu. Nous allons déjà rappeler la méthode et les outils qui ont été utilisés. L'objectif était de recueillir l'avis des Brignairots au sujet de l'extinction de l'éclairage public, leurs attentes, les craintes et les idées éventuelles qui pourraient être proposées.

La méthode a été de choisir la création d'un sondage par Microsoft Form en ligne, à scanner par QR Code ou bien à retrouver par un lien sur le site de la Ville. Ce sondage était 100% anonyme et il y avait 6 questions posées. Il a été ouvert du 13 au 31 décembre et il y a eu, si l'on peut dire, une préouverture avec la réunion publique sur l'énergie et la politique énergétique de la Ville qui a eu lieu le 12 décembre.

En complément, des « flyers » ont été distribués dans plusieurs services de la Ville, chez les commerçants, sur le marché et dans les écoles. Vous avez le « flyer » sur la droite avec le QR Code qui permettait d'y accéder.

Les questions posées : c'était un questionnaire assez concis et déjà c'est un pré-positionnement sur le quartier de la Ville donc il y avait une liste qui donnait à choisir dans une liste. Deuxième question : êtes-vous pour une expérimentation d'extinction de l'éclairage public sur 6 mois ? (Oui, non et ne sais pas). Troisième question : Quelle hypothèse privilégiez-vous ? Il y avait plusieurs hypothèses et un cas avec ne sais pas donc extinction totale sauf dans les zones sous vidéo protection soit extinction totale sauf dans le centre-ville ou extinction totale sur toute l'étendue de la Commune et une option ne sait pas.

Ensuite, ce qui était proposé ce sont différentes plages d'extinctions : entre 0 et 5 heures, 23 heures et 5 heures, 23 heures et 6 heures, autres possibilités et ne sais pas.

Sinon, il y avait une question supplémentaire : avez-vous des remarques, des idées pour compléter cette enquête ? Donc ce qui est très bien, néanmoins, sur une période relativement courte nous avons eu 600 réponses donc pour une population de 12 000 habitants cela représente 5%. C'est sûrement plus parce que généralement je pense qu'il y a une réponse par foyer donc ce taux est assez représentatif. En tout cas, le nombre de réponses est représentatif.

M. Serge BÉRARD : Je ne pense pas que l'on puisse parler de représentatif mais nous pouvons parler de conséquent. La représentativité signifierait que nous pourrions en tirer un enseignement sur une décision à prendre ; ce qui ne sera pas le cas. Ce sont des éléments de compréhension, de retours pour les gens qui voulaient bien participer. Nous ne sommes pas dans un référendum ou dans un système d'élection quel qu'il soit.

M. Jean-Philippe GILLET : Sur ce « slide », vous avez une répartition des réponses en fonction des quartiers. Nous voyons que la Côte et le centre-ville sont à un taux de réponse assez important. A l'opposé, nous tombons sur les Tard-venus mais ce sont des zones où il y a aussi moins de population donc c'est déjà bien, je pense, d'avoir 10 réponses dans ce secteur-là. Cela veut dire que tous les quartiers de la Ville ont répondu ou sont représentés tout du moins.

Pour ou contre l'extinction ? Le « oui » l'emporte très largement avec sur les 600, 481 réponses positives contre 80 négatives et 18 qui ne savent pas trop se positionner. Le « oui » représente donc 83% des répondants qui se disent prêts à une expérimentation sur une extinction de l'éclairage sur 6 mois et 14 des répondants se disent contre.

Les réponses d'extinction positives en fonction du quartier du répondant : il y a des quartiers qui sont vraiment, comme le quartier Verdun-Schweighouse par exemple, sur les réponses issues de ce quartier, elles sont à 100% en faveur du oui. Ensuite, on s'aperçoit que nous avons des taux relativement élevés aussi bien sur la gare, le lotissement des Poètes, la Côte, Vallée en Barret, les Allées fleuries et cela décroît plus ou moins. Concernant les gens où il y a le moins de réponses positives, ils se situent au Bonnet et au quartier des Ronzières.

Ensuite, sur les hypothèses d'extinction : quelle hypothèse privilégiez-vous ? Ce qui l'emporte : 41% sont favorables à une extinction totale, ce qui représente 191 voix sur les 520 qui ont dit oui. Ensuite un peu moins avec 37% qui sont favorables à une extinction totale sauf dans les zones sous vidéo protection donc 171 voix sur les 520 votes et ensuite, nettement moins, sont favorables à une extinction totale sauf dans le centre-ville qui ne représente plus que 96 voix sur les 520 favorables. 2% ne se prononcent pas.

Sur les horaires d'extinction : quels horaires d'extinction vous paraissent les plus pertinents ? C'est un peu plus « ramassés » je dirais en termes de pourcentages mais ce qui vient en tête c'est 37% des répondants qui sont favorables à une extinction de 0 heure à 5 heures, soit 183 voix sur les 520. Ensuite, pour 30% ce sont des plages un peu étendues. Le 0 heure à 5 heures c'est le cœur des 3 options qui étaient proposées.

Après dans « autres » nous avons regardé un peu ce qu'il s'était dit donc soit 23 heures paraît trop tôt si l'on pense aux gens qui sortent, d'autres sont en faveur du 0 heure sans rallumer au petit matin ; 22 heures à 7 heures pour d'autres options et entre 1 heure et 5 heures, 1 heure et 6 heures, aucun éclairage donc de toute la nuit et 0 heure et 6 heures. Puis, une dernière proposition, c'est de différencier été et hiver avec des plages adaptées. Cela veut dire plutôt quand nous serons sur une procédure annuelle et non pas en termes d'expérimentation comme nous le proposons-là.

Dernier « slide », pour les gens qui ne souhaitent pas d'extinction, quelles sont les raisons évoquées ; pourquoi sont-ils opposés à l'extinction ? Ce qui ressort en premier lieu c'est la sécurité routière aussi bien des véhicules que des piétons, un sentiment d'insécurité en deuxième position et en troisième position, les vols et dégradations que cela pourrait engendrer.

M. Serge BÉRARD : L'idée était de restituer et remercier ainsi tous ceux qui ont bien voulu contribuer. Nous sommes bien d'accord que ce n'est pas représentatif ; simplement, c'est le cas de le dire, un éclairage qui nous est apporté par les concitoyens qui ont bien voulu jouer le jeu. Il est certain que ceux qui ont répondu sont certainement des gens qui s'intéressent au sujet, qui ont peut-être envie d'éteindre et c'est pour cela que nous ne pouvons en tirer aucun enseignement sur ce que pense l'ensemble de la population mais vous avez vu qu'il y a des commentaires et cela fait ressortir des idées fortes.

Je vais vous proposer, à l'issue de ce Conseil qui se termine, que l'on se retrouve en Commission générale pour approfondir 2 ou 3 points par rapport à ce que vient de décrire Jean-Philippe GILLET.

Nous allons faire des propositions, nous nous déterminerons et nous reviendrons vers les Brignairots pour leur dire ce que nous souhaitons mettre en place, sachant que quelle que soit la solution retenue, s'il y a extinction, la mise en œuvre ne sera pas avant mi-février compte tenu des contraintes techniques que cela suppose puisqu'il faut revenir dans les armoires et surtout, si nous voulons nuancer un peu notre extinction, ce n'est pas aussi simple que cela. Cela se prépare et se déclenche après travail. Nous remercions d'ailleurs à ce propos le travail fait sur ce sondage par la participation citoyenne qui travaille avec Michèle et puis bien entendu les services techniques ; David JUSSELME qui est là avec une partie de son équipe, avec Sandrine, qui nous a fait ce travail- là et puis qui, du coup, va être mis à contribution maintenant pour finaliser et rendre opérationnel ce travail. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Laurence BEUGRAS : Juste une remarque, c'est qu'il y avait un « slide » qui était assez intéressant avec les idées récurrentes des propositions.

M. Serge BÉRARD : Nous avons un petit peu réduit mais nous allons y revenir tout à l'heure en Commission générale. Nous pouvons l'afficher aussi.

Mme Laurence BEUGRAS : Je trouvais justement que c'était intéressant.

M. Serge BÉRARD : Vous pensiez à quelle « slide » ?

Mme Laurence BEUGRAS : La « slide » 16 avec les remarques et idées avec 5 idées récurrentes et où les Brignairots avaient fait l'effort de faire des propositions.

M. Serge BÉRARD : Pour simplifier les choses, nous sommes allés un peu à l'essentiel.

Mme Laurence BEUGRAS : Oui c'est super d'aller à l'essentiel mais, pour le coup, je trouve que ça manquait un peu.

M. Serge BÉRARD : J'entends tout à fait. Si nous l'avons sous la main.

M. Philippe BLAIN : En fait c'est une version légèrement allégée, Monsieur le Maire vient de le dire. Nous allons chercher mais pour la Commission générale.

M. Serge BÉRARD : Nous l'aurons sur la Commission générale.

M. Philippe BLAIN : Il nous faut un peu de temps pour aller chercher le document original. C'est ce que je comprends et c'est ce que vient de faire Sandrine VAN CUYK.

M. Serge BÉRARD : Nous allons quand même conclure ce Conseil mais nous y reviendrons car nous serons amenés à en parler dans le cadre d'une information sur la décision qui va être prise, probablement lors du prochain Conseil municipal, avant la mise en œuvre, ou au moment de la mise en œuvre et nous pourrons le remettre en ligne à ce moment-là.

Merci de votre participation. Ce Conseil municipal est donc terminé.

La séance est levée à 22 h 00

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 janvier 2023	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 22/02/2023 
Roger REMILLY (Secrétaire du Conseil municipal du 18 janvier 2023)	Le 22/02/2023 